

Berne, le 12 septembre 2022

Session d'automne 2022 : recommandations d'AvenirSocial

Chers membres du Conseil des Etats,

En tant qu'association professionnelle du travail social, [AvenirSocial](#) représente les intérêts des professionnel·le·s au bénéfice d'une formation tertiaire en travail social, éducation sociale, animation socioculturelle, animation communautaire, éducation de l'enfance et en maîtrise socioprofessionnelle.

Ce que vous décidez en tant que parlementaire a des conséquences directes pour la profession, les professionnel·le·s et les bénéficiaires du travail social. En tant qu'association professionnelle, nous souhaitons que vos décisions conduisent à plus de solidarité et de justice sociale. Nous voulons aussi donner à chaque personne les outils qui lui permettent une participation autonome à la vie sociale.

Nous avons le plaisir de vous présenter ci-dessous nos recommandations sur des objets qui figurent à l'ordre du jour de la session d'automne et qui concernent directement le travail social. Vous trouverez [ici](#) nos recommandations concernant les objets précédents.

22.3397 – Postulat CIP-CE « Faible nombre de naturalisations chez les étrangères et les étrangers de la seconde génération. Quelles en sont les raisons ? »

Traité le lundi 12 septembre 2022

Recommandation : accepter

En Suisse, selon les [chiffres officiels](#), 7,3% de la population fait partie de la deuxième génération, c'est-à-dire des personnes nées ou ayant grandi en Suisse et qui sont issues de l'immigration. Parmi elles, un tiers (ou près de 180 000 personnes) n'ont pas de passeport suisse. Les [chiffres](#) montrent aussi que très peu de personnes décident de faire une demande de naturalisation.

Cela pose des problèmes sur le plan démocratique : dans notre pays, seules les personnes ayant la nationalité suisse disposent de droits politiques. Toutefois, les lois et les obligations, dont l'assujettissement à l'impôt, concernent toutes les personnes domiciliées en Suisse – celles-ci devraient donc aussi pouvoir s'exprimer sur toutes les lois qui les touchent. De plus, la pratique du travail social révèle que l'absence de nationalité suisse a des répercussions négatives pour les personnes concernées, par exemple sur la perception des prestations étatiques, ce qui conduit à une détérioration de leurs conditions de vie.

Le postulat demande donc au Conseil fédéral de présenter un rapport qui examine en premier lieu le faible nombre de demandes de naturalisation déposées et en second lieu les raisons avancées lors du rejet de ce type de demandes. Le rapport sollicité pose des bases importantes pour renforcer la participation politique des personnes de la deuxième génération, nous conseillons donc de suivre l'avis du Conseil fédéral et d'accepter le postulat.

22.3561 – Interpellation « Prestations transitoires pour les chômeurs âgés »*Traitée le mardi 13 septembre 2022**Recommandation : accepter*

L'interpellation demande au Conseil fédéral de se prononcer sur la loi fédérale sur les prestations transitoires pour les chômeurs âgés, entrée en vigueur en 2021. Car après environ un an, il s'avère que seul un nombre très limité de personnes reçoit les prestations en question.

En [septembre 2019, dans sa réponse à la procédure de consultation](#), AvenirSocial avait déjà formulé des craintes allant en ce sens et avait estimé que les critères pour l'attribution des prestations étaient formulés de manière trop restrictive : « [...] à peine 5300 personnes devraient pouvoir bénéficier des prestations dans les prochaines années, ce qui nous semble trop restrictif – rien qu'en 2018, selon le rapport explicatif, 6500 femmes et hommes de plus de 55 ans étaient en fin de droit ». Nous estimons également que l'âge de 60 ans fixé pour pouvoir bénéficier des prestations est trop élevé : déjà à partir de 55 ans, le risque de souffrir d'un chômage de longue durée est important.

Pour ces motifs et conformément à l'objectif de la loi fédérale qui vise à assurer la protection sociale des personnes âgées au chômage, nous recommandons d'accepter l'interpellation.

22.3802 et 22.3801 – Motions « Protection du pouvoir d'achat. Amortir le choc de l'augmentation des primes par une hausse immédiate de la contribution fédérale à la réduction individuelle des primes »*Traitée le lundi 26 septembre 2022**Recommandation : accepter*

La crise liée au coronavirus l'a clairement révélé : les personnes défavorisées sur le plan socioéconomique sont moins bien armées pour faire face aux situations de crise et le risque de vivre dans la pauvreté était et reste réel. Ce n'est pas acceptable pour AvenirSocial, notamment parce que cela concerne aussi toujours des enfants et des jeunes.

La situation économique actuelle pèse sur le budget des ménages à faibles revenus et peut conduire à faire des compromis au niveau des besoins fondamentaux. Sur le long terme, les conséquences individuelles (santé physique et mentale, isolation sociale) et sociétales seraient toutefois énormes.

Afin de prendre rapidement des mesures pour prévenir les conditions de vie précaires des personnes touchées par la pauvreté, nous vous demandons d'accepter les deux motions.

Nous vous remercions de prendre en considération nos préoccupations. Je reste volontiers à votre disposition pour toute question.

Meilleures salutations,

Annina Grob
Co-secrétaire générale